

**ROYAUME DU MAROC**

--- ---

**DEUXIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA  
DESERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT TOUCHES  
PAR LA SECHERESSE ET/OU LA DESERTIFICATION,  
EN PARTICULIER EN AFRIQUE**

-----

**Rabat, avril 2002**

Le présent rapport national sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est de deuxième du genre après celui présenté à la troisième Conférence des Parties en 1999.

Ce deuxième rapport se caractérise plus particulièrement par la prise en considération de la validation et de l'adoption du Programme d'Action National de lutte contre la désertification suite au forum organisé les 15 et 16 juin 2002 à Rabat.

En attendant la mise en œuvre dudit PAN, dont le financement est prévu pour intervenir à partir du prochain Plan de Développement Economique et Social, certaines initiatives préparatoires à cette mise en œuvre sont en cours d'exécution ou de finalisation.

Ce rapport a été examiné par le Comité National de lutte contre la désertification, Organe National de Coordination, lors de la réunion tenue le 19 avril 2002 au siège du Ministère de l'Agriculture , du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

# TABLE DES MATIERES

\_\*\_\*\_\*\_

<b>2.Introduction :présentation générale.....</b>	<b>1</b>
<b>3.Résumé.....</b>	<b>2</b>
<b>4.stratégies et priorités établies dans le cadre de plans ou politiques de développement durable.....</b>	<b>8</b>
<b>5.Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la convention.....</b>	<b>13</b>
<b>6.Processus participatif dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux.....</b>	<b>17</b>
<b>7.Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme national et de l'accord de partenariat avec les Pays Développés Parties et les autres entités intéressées .....</b>	<b>19</b>
<b>8.Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux.....</b>	<b>20</b>
<b>9. Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la convention et aide financière et la coopération technique reçues et requises.....</b>	<b>24</b>
<b>10. Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation de ceux ci.....</b>	<b>26</b>

## **I. Introduction, présentation générale :**

le Royaume du Maroc s'étend sur une superficie d'environ 710.850 km<sup>2</sup> et dispose de près de 3.500 km de côtes sur ses façades Atlantique et Méditerranéenne. Les quatre chaînes montagneuses de l'Anti Atlas, du Haut Atlas, du Moyen Atlas et du Rif lui confèrent une diversité géographique. Le climat du Maroc, de type méditerranéen, subit les influences océaniques, montagneuses et sahariennes.

Au Maroc, les problèmes de désertification dus aux facteurs naturels et anthropiques se trouvent amplifiés par des modes et systèmes, parfois inadaptés, d'exploitation des ressources naturelles disponibles. Ces problèmes se manifestent sous forme d'une dégradation des terres et du couvert végétal conduisant à l'affaiblissement des ressources productives qui est le corollaire d'une dégradation des conditions d'existence des populations dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches et à une vulnérabilité accrue de celles-ci en cas des moindres crises climatiques.

### **Les principales réalisations dans le domaines de la lutte contre la désertification**

En matière de mobilisation des ressources en eau, le pays dispose actuellement de 100 grands et moyens barrages d'une capacité de stockage totale d'environ 14,3 milliards de m<sup>3</sup> utilisées à hauteur de 80% par l'agriculture.

En ce qui concerne le développement de l'agriculture, une superficie de près d'un million d'hectares localisée en majeure partie dans des zones arides et semi-arides est actuellement irriguée de façon pérenne dont 671.000 hectares en grande hydraulique.

Pour l'agriculture pluviale, une nouvelle stratégie est engagée dans le cadre de la loi sur les périmètres de mise en valeur en bour préconisant une démarche basée sur les principes d'une intervention focalisée dans l'espace, l'intégration des actions et la participation de partenaires à la préparation, l'exécution et le suivi des programmes.

En matière de parcours, le programme d'aménagement et de mise en valeur pastorale, entamé à partir des années 70 a permis l'identification de 19 périmètres d'amélioration pastorale et la constitution de 42 coopératives et groupements dans les différentes zones pastorales. Les réalisations portent sur des travaux d'ensemencement et de plantation des terrains de parcours par des espèces pastorales herbacées ou arbustives et la mise en repos de la végétation naturelle dans les périmètres pastoraux.

Pour le secteur forestier, les réalisations ont porté sur la délimitation de près de 4.165.000 hectares de forêts et 300.000 hectares de nappes alfatières, l'inventaire des ressources sur 2.446.000 hectares, l'aménagement de 1.065.000 hectares de forêts et 2.300.000 de nappes alfatières et le reboisement de près de 530.000 hectares. Les interventions de lutte contre l'érosion et de conservation des sols ont concerné quant à elles plus de 530.000 hectares dont près de 31.000 hectares de stabilisation des dunes de sable.

En matière de protection de la nature, en vue de sauvegarder le patrimoine faunistique et floristique du pays, trois parcs nationaux du Toubkal, du Tazeka et du Souss-Massa, couvrant une superficie de 83.000 hectares sont actuellement créés et en voie d'aménagement. Deux réserves de la biosphères pour l'Arganier et les Palmeraies ont été créées

## II . Resumé

### 2.1. Les stratégies et priorités établies dans le cadre de plans ou politiques de développement durable

Dans les domaines des infrastructures et des services sociaux de base, des programmes et des initiatives importants sont en cours d'exécution ou d'engagement en matière de Développement Humain Durable et de lutte contre la Pauvreté en milieu Rural, de Construction des Routes Rurales, d'approvisionnement en Eau Potable des Populations Rurales d'Electrification Rurale, et des Priorités Sociales axées, au niveau de 14 provinces, sur l'amélioration des taux d'accès à l'éducation de base, avec réduction des écarts de scolarisation entre garçons et filles, et l'amélioration de l'accès aux services de santé de base.

Les objectifs visés au travers de ces programmes portent sur (i) la réhabilitation et la construction de 11.200 Km de routes et de pistes rurales sur 10 ans, (ii) l'installation et l'amélioration des systèmes d'eau potable dans 31.000 localités, au profit de 11 millions d'habitants ; le taux d'accès actuel est de 48% en milieu rural avec un objectif de desserte de 90% en l'an 2010, (iii) la couverture de la quasi totalité (plus de 80%) des besoins en électrification rurale groupée à l'horizon.

Dans les domaines prioritaires de lutte contre la désertification les principaux plans, stratégies et programmes élaborés et déjà signalés dans le premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention restent en vigueur (mobilisation des ressources en eau, aménagement des bassins versants, développement de l'irrigation, reboisements, programme forestier, mise en valeur des terres d'agriculture pluviale, développement des terres de parcours, gestion des aires Protégées ...).

A titre d'exemple, les efforts déployés pour la lutte contre la désertification portent sur (i) la mobilisation de près de 14,3 milliards de m<sup>3</sup> d'eau de surface, (ii) l'irrigation d'une superficie d'un million d'ha, (iii) des reboisements sur 530 000 ha, (iv) des actions de conservation des eaux et des sols sur 530 000 ha dont 31 000 ha au titre de lutte contre l'ensablement .

Depuis 1999, les plans et programmes adoptés concernent plus spécifiquement :

- le Plan d'Action National de l'Environnement, adopté par le Conseil National de l'Environnement en février 2002, avec quatre programmes en relation avec la lutte contre la désertification et qui concernent (i) la protection et la gestion durable des ressources en eau, (ii) la protection et la gestion durable des ressources en sol, (iii) la protection de l'air et la promotion des énergies renouvelables et (iv) la protection et la gestion durable du milieu naturel.
- Le Plan National Oléicole qui vise de porter les superficies complantées en olivier à un million d'hectares en 2010 , l'intensification de la conduite du patrimoine oléicole existant sur 260 000 ha, la modernisation de l'outil de transformation et l'organisation de la profession en vue de l'intégration de la filière.
- Le Plan National de Restructuration et de Développement de la Palmeraie adopté pour la période 1998-2010 avec comme principaux objectifs la plantation de 1,3 millions de vitroplants de variétés résistantes à la maladie du Bayoud et l'accroissement de la

production dattière avec sa valorisation par l'amélioration de sa qualité et des conditions de sa commercialisation.

## **2.2. Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la convention**

### **Organe National de Coordination :**

Le Comité national de lutte contre la désertification crée, dans le cadre du Conseil national de l'environnement, comme Organe National de Coordination de la mise en œuvre de la CCD et qui regroupe les différents acteurs impliqués dans les activités de mise en œuvre de la CCD sera renforcé.

Il est, en effet, envisagé de mettre en place un comité de pilotage restreint émanant de l'ONC et composé des représentants des Départements les plus impliqués dans la lutte contre la désertification et de le doter d'un secrétariat permanent.

### **Cadre institutionnel de lutte contre la désertification :**

Plusieurs mesures sont adoptées en matière d'ajustement et de renforcement institutionnel, les plus importantes d'entre elles sont :

- la création du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire par Décret no 2-01-2331 du 13 décembre 2001. Les priorités du développement rural et de gestion durable des ressources naturelles figurent parmi les grandes orientations de la politique de l'aménagement du territoire.
- la loi no 47-96 du 17 mars 1997, sur la décentralisation et la régionalisation. Elle octroie aux institutions régionales et locales un rôle important dans la dynamisation du développement durable.
- l'institution du Conseil et du Comité interministériels du développement rural en 1999. Ils ont pour mission de promouvoir une plus grande dynamisation du développement du monde rural
- l'adaptation de la programmation et de l'exécution du budget de l'Etat au cadre de la déconcentration ( Circulaire du Premier Ministre no 12/2001 su 25 décembre 2001).

### **Le PAN, élément du Plan de Développement Economique et Social (PDES)**

Conformément aux recommandations du forum de validation, le financement des actions du PAN sera prévu dans les futurs PDES et ce à partir du prochain. Au titre de l'actuel PDES, 2000-2004, un budget global de 17,69 milliards de dirhams est prévu pour des programmes agricoles et forestiers ayant trait à la lutte contre la désertification.

Ces programmes concernent (i) l'aménagement des terres irriguées avec l'extension de l'irrigation de 99 780 ha et sa réhabilitation pour une superficie de 150 900 ha, (ii) l'aménagement des terres de parcours dont la plantation d'arbustes fourragers sur 16.500 ha et l'ensemencement sur une superficie de 26.000 ha, (iii) un programme de 70 projets locaux de développement agricole et rural s'étendant sur une superficie de l'ordre d'un million d'ha, (iv) des programmes de gestion et de développement forestier avec l'aménagement de 14.700 ha de forêts, le reboisement d'une superficie de 114.000 ha, la lutte contre l'érosion dans six

bassins versants, la stabilisation des dunes sur 1800 ha et la gestion de la biodiversité dans 21 sites, et (v) l'extension des plantations d'olivier sur 150.000 ha .

### **2.3. Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de mise en œuvre du PAN**

Le processus informationnel et de concertation pour l'élaboration du PAN a été entamé en 1994 pour le volet information/ sensibilisation et en 1998 par des ateliers décentralisés de concertations locales et régionales.

La participation aux ateliers décentralisés est constituée en grande partie par les populations locales concernées et leurs instances professionnelles et représentatives, ainsi que d'ONG locales. Dans le même cadre cinq ateliers de sensibilisation et de concertation, conçus spécifiquement pour une plus grande implication et mobilisation de la femme pour de lutte contre la désertification, ont été organisés en 1999.

Les ONG nationales exerçant dans les domaines en relation avec la lutte contre la désertification, organisées en réseau RIOD, ont participé au processus d'élaboration et de validation du PAN. Au cours du processus d'élaboration, le réseau a mené des activités de sensibilisations, de connaissance du phénomène et d'identifications des besoins spécifiques notamment aux femmes.

Pour la mise en œuvre du PAN, un Comité de pilotage sera constitué avec la participation de représentants des principaux Départements et Institutions concernés. Ce comité interviendra sous la supervision de l'ONC lui-même travaillant en liaison avec le Conseil national de l'environnement pour les aspects de politique et d'orientation et avec le Comité interministériel de développement rural pour les questions opérationnelles.

### **2.4 . Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAN et de l'accord de partenariat avec les pays développés parties et les autres entités intéressées**

Le processus d'élaboration du PAN a été soutenu par des partenaires extérieurs dont notamment :

- le PNUD/UNSO, à travers des appuis apportés à l'institution focale dans la préparation du PAN, l'étude sur l'opportunité de création du FND, pour la mobilisation des partenaires , à l'organisation du forum de validation du PAN ainsi qu'au réseau des ONG. Un Projet sur le renforcement des capacités, sur financement du GE/PNUE, en matières des synergies entre les Conventions environnementales et Projet pilote pour l'appui à la mise en œuvre du PAN sont en cours de finalisation ;
- la République Fédérale d'Allemagne qui a participé (i) au financement des activités menées pour l'élaboration du PAN, (ii) aux concertations pour l'implication des partenaires dans la mise en œuvre du PAN et (iii) à l'appui à l'organisation du forum de validation du PAN. Un Projet d'appui à la mise en œuvre du PAN à travers l'opérationnalisation de son comité de pilotage et le renforcement des capacités des ONG est en cours d'élaboration ;
- Le Mécanisme Mondial et le secrétariat de la CCD qui ont participé aux concertations pour l'implication des partenaires dans la mise en œuvre du PAN et ont appuyé

l'organisation du forum de validation du PAN. Un Projet est convenu avec le Mécanisme Mondial pour l'appui à la mise en œuvre notamment dans sa dimension de poursuite des concertations pour la mobilisation des partenaires.

## **2.5. Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux**

### **Diagnostic des expériences passées**

L'analyse des expériences antérieures a fait l'objet d'un diagnostic aussi large que possible soit à travers l'analyse des Projets et Programmes exécutés soit au cours des ateliers locaux et régionaux organisés à l'occasion de la préparation du PAN.

Les critères retenus pour l'identification des actions du PAN s'inscrivent dans la démarche de consolider les plans et programmes en cours de réalisation, de renforcer les capacités et de prendre en compte les besoins et les priorités exprimés par les populations. Ces critères expriment aussi le souci de privilégier les actions préventives de LCD, de pérenniser les effets des programmes en cours sur la LCD et d'œuvrer pour leur appropriation, à long terme, par les bénéficiaires.

### **Programmes et projets intégrés mis en place pour combattre la désertification.**

De manière générale, les programmes de conservation des ressources naturelles prennent en compte les principales préoccupations de la CCD notamment en matière d'intégration des actions et de participation des bénéficiaires. Le PAN prévoit la possibilité d'appui audits programmes en matière de renforcement de capacités et pour leur assurer une meilleure adéquation avec les dispositions de la Convention.

Le PAN consolidera ainsi les plans et programmes en cours de réalisation pour pérenniser leurs effets au travers des quatre catégories d'actions qui y sont proposées et qui sont:

- Des actions d'appui et d'accompagnement du processus de LCD avec la double finalité de renforcer les institutions et les capacités d'une part et de réunir les éléments d'un référentiel technique et procédural indispensable à la prise de décision d'autre part.
- Des actions visant à promouvoir des activités de diversification des revenus et le bien être des populations rurales.
- Des actions susceptibles de contribuer directement ou indirectement au développement des ressources en eau, en sol et en biodiversité faiblement couvertes par les plans et programmes existants. Cela intègre aussi des actions et mesures destinées à appuyer les programmes de gestion des ressources naturelles en cours, par des actions facilitatrices et de proximité permettant de mettre en confiance les populations bénéficiaires et garantir leur participation et leur appropriation des programmes de proposés.
- Des action portant sur le renforcement des connaissances de base et le développement de système d'observation des ressources naturelles.

Au cours des trois dernières années, des actions sectorielles ont été réalisées dans le domaine de la lutte contre la désertification telles: (i) la mobilisation des ressources en eau avec la mise en service de huit nouveaux barrages pour une capacité de stockage de 1,4 milliards de m<sup>3</sup>, (ii) des actions de reboisement sur près de 65 000 ha et la stabilisation des dunes sur 1950 ha,



des aménagements intégrés et de développement des zones forestières et péri forestières au niveau de neuf unités.

Par ailleurs un programme spécial de lutte contre les effets de la sécheresse a été exécuté au cours des campagnes 1999/2000 et 2000/2001 avec comme objectifs la création d'emploi, la sauvegarde du cheptel, l'approvisionnement en eau potable, la sauvegarde de la forêt, l'approvisionnement du marché en céréales et le traitement de l'endettement des agriculteurs. Ce programme qui a mobilisé un budget de 7,5 milliards de dirhams, a offert l'opportunité d'un test réel dans le domaine de l'intégration, de la coordination et de la décentralisation.

### **Accords de partenariat**

Les cadres de concertation et de coordination existant entre les ONG et l'Etat ainsi que les mécanismes et les principes de coopération seront réexaminés dans le sens de leur élargissement aux aspects de définition des rôles des différents partenaires, de l'amélioration de la circulation de l'information sur les ressources financières disponibles, de l'harmonisation et de simplification des procédures de mobilisation des ressources, et de l'organisation de la mise en œuvre et le suivi des accords de partenariat multi-acteurs.

Dans le cadre de ces préoccupations, et en préparation d'une meilleure mise en œuvre du PAN, des initiatives sont en cours dans le cadre de Projets de Coopération avec notamment le Secrétariat de la CCD, le Mécanisme Mondial, le PNUD, l'Allemagne et l'OSS.

Les projets exécutés, préparés ou en cours de finalisation dans ce domaine portent sur (i) l'organisation de concertations avec les partenaires au développement pour leur meilleure implication dans la mise en œuvre du PAN, (ii) l'implication de la société civile, notamment les ONG, dans le processus de mise en œuvre du PAN, avec des actions de renforcement des capacités des différents acteurs des ONG, des élus et des institutions, (iii) la préparation de Projets à inscrire dans le prochain Plan de développement comme opérationnalisation du PAN, (iv) l'appui au renforcement et à l'opérationnalisation du Comité de pilotage du PAN et de l'ONC, (v) la recherche de synergies entre les différentes conventions environnementales, (vi) l'exécution d'activités de lutte contre la désertification dans le cadre de projet pilote, et (vii) des Projets relatifs aux Systèmes d'information, de Suivi de la désertification et d'indicateurs d'impact.

### **2.6. Ressources financières allouées au titre du budget national et aide financière et coopération technique.**

#### **Financement acquis et requis pour le plan.**

C'est à partir du PDES prochain que les financements des activités PAN seront inscrits dans le budget de l'Etat et les concertations seront poursuivies avec divers partenaires pour la mobilisation des ressources à cette fin. Comme mécanisme de financement, le Fonds de Développement Rural est identifié comme support comptable des opérations financées par l'Etat au titre de la mise en œuvre du PAN, avec l'introduction d'amendements visant la souplesse des procédures, la pérennité des ressources et la flexibilité de la programmation.

Jusqu'à présent le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAN a permis la mobilisation de l'ordre de 2,1 millions de dirhams octroyés principalement par l'Allemagne,

le PNUD, le Mécanisme Mondial et le Secrétariat de la CCD. D'autres projets d'appui à la mise en œuvre du PAN sont en cours de finalisation avec les mêmes partenaires.

0

1 Pour sa part, et pour un montant total de 36 000 dollars, le réseau RIOD des ONG nationales a bénéficié d'un appui financier du PNUD pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus d'élaboration du PAN et du GEF pour le renforcement des capacités des associations membres du réseau.

En dehors du processus PAN, des financements extérieurs importants sont mobilisés pour des projets intégrés de conservation des ressources naturelles avec la démarche participative. Dans ce domaine, les principaux bailleurs de fonds sont l'Union Européenne, la Banque Mondiale, le FIDA et l'Agence Française de Développement.

Par ailleurs des programmes et initiatives importants, en relation avec la lutte contre la désertification, sont inscrits dans le plan quinquennal 2000-2004 au niveau des différents Départements ministériels ; pour les secteurs de l'agriculture et des forêts, l'enveloppe budgétaire prévue au titre du plan quinquennal précité est de 17,69 milliards de dirhams.

### **Coopération technique.**

Les besoins en assistance technique exprimés pour la mise en place du SCID-Maroc, la conception et la mise en œuvre d'indicateurs d'impact ont été couverts par l'assistance de l'UNITAR et de l'OSS. Pour le futur, les domaines sur lesquels une coopération technique est sollicitée concernent (i) le renforcement des capacités des institutions, des ONG et des élus, (ii) le renforcement des connaissances de base et le développement de système d'observation des ressources naturelles et (iii) l'implication effective des partenaires dans la mise en œuvre du PAN. Les associations membres du RIOD ont aussi besoin d'appui dans le domaine (i) du renforcement de la structure et de l'organisation des associations, (ii) du financement de micro-projets, et (iii) de circulation de l'information.

### **2.6. Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis**

Des bases de données couvrant les différents domaines ayant rapport avec la lutte contre la désertification sont mises en place et actualisées par les structures compétentes relevant des différents départements.

L'observatoire national de l'environnement permet de suivre des indicateurs ayant rapport avec la qualité de l'environnement et l'inventaire forestier national, actualisé tous les dix ans, permet de suivre l'évolution des ressources forestières et leur état. Pour les parcours, un projet de suivi est mené selon l'approche GEOSTAT. En outre trois sites sont labellisés dans le cadre du Projet ROSELT mis en œuvre avec l'OSS.

Un Observatoire National de la Sécheresse est créé, en 2001, au niveau du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et forêts avec comme objectifs (i) l'élaboration d'un système d'alerte précoce permettant de déclencher les programmes d'urgence pour atténuer les effets de la sécheresse à court terme et (ii) l'amélioration des outils d'aide à la décision à moyen et long terme à travers l'intégration des risques de sécheresse dans la planification économique. Cet observateur est actuellement en cours de démarrage.

### **III. Les stratégies et priorités établies dans le cadre de plans ou politiques de développement durable**

#### **3.1 Stratégies et plans nationaux existants dans les autres domaines socio-économiques**

La Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable, élaborée en 1995, définit les grandes orientations pour protéger l'environnement et assurer le développement durable, établit des priorités pour l'action environnementale et se fixe des objectifs de qualité pour stabiliser les niveaux et les coûts de dégradation de l'environnement à moyen terme et les réduire à long terme.

Lors de sa 4<sup>ème</sup> session, tenue les 27 et 28 février 2002, le CNE a adopté le Plan d'Action National de l'Environnement qui renferme quatre programmes particulièrement en relation avec la lutte contre la désertification et qui concernent (i) la protection et la gestion durable des ressources en eau, (ii) la protection et la gestion durable des ressources en sol, (iii) la protection de l'air et la promotion des énergies renouvelables et (iv) la protection et la gestion durable du milieu naturel ; le CNE a recommandé la mise en place d'une commission spéciale pour en suivre la mise en œuvre du PANE.

Dans les domaines des infrastructures et des services sociaux de base, des programmes et des initiatives importants sont en cours d'exécution ou d'engagement dans les domaines de Développement Humain Durable et de lutte contre la Pauvreté en milieu Rural, de Construction des Routes Rurales, d'approvisionnement en Eau Potable des Populations Rurales d'Electrification Rurale, et des Priorités Sociales axées, au niveau de 14 provinces, sur l'amélioration des taux d'accès à l'éducation de base, avec réduction des écarts de scolarisation entre garçons et filles, et l'amélioration de l'accès aux services de santé de base.

Les objectifs visés au travers de ces programmes portent sur (i) la réhabilitation et la construction de 11.200 Km de routes et de pistes rurales sur 10 ans, (ii) l'installation et l'amélioration des systèmes d'eau potable dans 31.000 localités, au profit de 11 millions d'habitants ; le taux d'accès actuel est de 48% en milieu rural avec un objectif de desserte de 90% en l'an 2010, (iii) la couverture de la quasi totalité (plus de 80%) des besoins en électrification rurale groupée à l'horizon.

Dans les domaines prioritaires de lutte contre la désertification les principaux plans, stratégies et programmes élaborés et déjà signalés dans le premier rapport national sur la lise en œuvre restent en vigueur (mobilisation des ressources en eau, aménagement des bassins versants, développement de l'irrigation, les reboisements, le programme forestier, la mise en valeur des terres d'agriculture pluviale, le développement des terres de parcours, la gestion des aires Protégées ...).

Comme illustration des efforts déployés pour la lutte contre la désertification, il y'a lieu de relever la mobilisation de (i) près de 14,3 milliards de m<sup>3</sup> d'eau de surface, (ii) l'irrigation d'une superficie d'un million d'ha, (iii) des reboisements sur 530 000 ha,

(iv) des actions de conservation des eaux et des sols sur 530 000 ha dont 31 000 ha au titre de lutte contre l'ensablement .

Dans le domaine des infrastructures et des services sociaux de base, des programmes et des initiatives importants sont en cours d'exécution ou d'engagement. Il s'agit en particulier :

- Du Programme de Développement Humain Durable et de lutte contre la Pauvreté en milieu Rural
- Du Programme National de Construction des Routes Rurales (PNCRR), dont l'objectif est la réhabilitation et la construction de 11.200 Km de routes et de pistes rurales sur 10 ans ;
- Du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER) qui vise l'installation et l'amélioration des systèmes d'eau potable dans 31.000 localités, au profit de 11 millions d'habitants. Le taux d'accès actuel est de 48% en milieu rural avec un objectif de desserte de 90% en l'an 2010 ;
- Du Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) qui prévoit l'électrification de 1. 500.000 foyers à l'horizon 2010, soit un taux d'électrification de près de 80%. Sur la base du rythme actuel d'avancement des travaux, il est envisagé d'atteindre l'objectif de couverture de la quasi totalité des besoins (plus de 80%) à l'horizon 2008 ;
- Du Programme des Priorités Sociales (BAJ1) qui couvre 14 provinces parmi les plus défavorisées et dont les objectifs sont axés sur l'amélioration des taux d'accès à l'éducation de base, avec réduction des écarts de scolarisation entre garçons et filles, l'amélioration de l'accès aux services de base et l'amélioration de l'offre d'emploi. Le suivi des principaux indicateurs, élaborés au démarrage du programme, a permis de constater une certaine amélioration sur les provinces BAJ1 comparativement avec les autres provinces.

Ces programmes et initiatives, bien que significatifs et ambitieux et présentant des aspects novateurs en matière de mise en place de partenariats pour la mobilisation des ressources, ont cependant, pour la plupart d'entre eux, accentué la logique sectorielle. De plus, les populations rurales ont parfois du mal à accéder aux services mis à leur disposition et les collectivités locales n'arrivent pas à mobiliser les moyens nécessaires à la maintenance des équipements réalisés.

### **3.2. Stratégies et plans nationaux dans le domaine de la lutte contre la désertification, prioritaires pour la CCD**

Les divers plans, stratégies et programmes signalés dans le premier rapport national sur la mise en œuvre de la CCD sont toujours en vigueur et bénéficient de l'attention nécessaire pour leur exécution.

A titre de rappel, les principaux de ces programmes, plans et stratégies concernent :

- **Le programme de mobilisation des ressources en eau :** les efforts déployés en matière d'infrastructures hydrauliques ont permis de réaliser 100 moyens et grands barrages avec une capacité totale de l'ordre de 14,3 milliards de m<sup>3</sup>. Pour répondre aux besoins en eau de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale, il est nécessaire de soutenir encore plus l'effort de mobilisation et d'accroissement de ces

ressources. Les études de plan de développement des ressources en eau ont recommandé un programme ambitieux, à l'horizon l'an 2020, de réalisation de 60 grands barrages et de construction d'une centaine de petits et moyens barrages au rythme de 2 à 3 barrages par an.

- **Le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants :** le classement des priorités pour les 22 bassins versants en amont des barrages, révèle que 11 millions d'hectares sont jugés à risques, alors que 3 millions d'hectares sont à aménager d'urgence. Le plan suggère la nécessité de remplacer le concept étroit d'aménagement des bassins versants par un autre plus large de développement des zones de montagnes, basé sur des programmes conçus selon une approche participative, menés à petite échelle et étalés sur de longues durées. Actuellement des interventions, sous formes d'actions intégrées, sont en cours d'exécution au niveau de neuf bassins versants pour une enveloppe budgétaire prévisionnelle de l'ordre de 957 millions de dirhams.
- **Le Programme National d'Irrigation :** s'était fixé comme orientations (i) d'accélérer le rythme des équipements hydro-agricoles, (ii) d'inventorier les ressources en eau souterraines, (iii) de procéder au transfert des excédents d'eau vers les régions à haut potentiel pédologique, (iv) de définir une nouvelle conception de l'aménagement en petite et moyenne hydraulique, y compris les irrigations d'appoint pour les grandes cultures en zones pluviales, et (v) de protéger les ouvrages et les équipements hydro-agricoles et de sauvegarder leur pérennité.
- **Le Plan Directeur de Gestion Conservatoire des Terres Bour:** la stratégie de développement des zones d'agriculture pluviale préconisée par le PDGCTB a connu un début d'engagement depuis l'exercice 1995/96, avec la promulgation de la loi n°33/94 sur les PMVB et la réalisation d'une vingtaine de périmètres. Elle se poursuit par l'intervention dans 70 périmètres de mise en valeur en bour prévus au titre du Plan Quinquennal 2000-2004.
- **Le Plan Directeur de Reboisement :** finalisé en 1997, comme révision du Plan National de Reboisement (adopté en 1970), ce plan est considéré comme un outil de planification stratégique à moyen terme (10 ans) dans le cadre d'une perspective à long terme (30 ans) et ce dans le but de reconquérir un équilibre écologique optimum. Les programmes proposés portent sur le reboisement de 1,5 millions d'hectares en 30 ans et 500.000 hectares en 10 ans.  
Au cours des trois dernières années, une superficie totale d'environ 65 000 ha a été reboisée pour répondre aux divers objectifs de production ligneuse, de protection contre l'érosion, de reconstitution des forêts dégradées et des besoins sylvopastoraux.
- **Le Plan Directeur des Aires Protégées :** complété, en 1998, par une étude nationale sur la biodiversité, ce plan a identifié et cartographié 168 sites présentant un intérêt biologique et écologique (SIBE) répartis sur 8 parcs nationaux et 146 réserves naturelles ; il a classé ces sites conformément à la nomenclature internationale et a proposé des méthodes de gestion de ces sites  
Un Projet d'envergure est actuellement en cours d'exécution dans le cadre de la Coopération avec le GEF/Banque Mondiale. Ayant débuté en 2002 pour une durée

de six ans, ce Projet prévoit des interventions intégrées et selon l'approche participative sur 13 aires protégées dont 10 sites d'intérêt biologique et écologique et trois Parcs nationaux. Le financement global prévu au titre de cette action est de 15,7 millions de dollars dont 10,5 millions de dollars comme apport du GEF/BIRD ; le reste est à la charge de l'Etat et des bénéficiaires.

- **Le Programme Forestier National** : élaboré en 1999, ce programme a défini un cadre stratégique en trois approches : (i) une approche patrimoniale avec le partage de la responsabilité avec tous les acteurs intervenant dans l'aménagement du territoire, (ii) une approche territoriale intégrant les acteurs dans le cadre d'une dynamique de développement rural et (iii) une approche participative et partenariale impliquant l'adhésion des populations usagères, des collectivités locales et du secteur privé au processus d'aménagement et de développement durable. Il a aussi arrêté un programme prioritaire sur une échéance de 20 ans axé sur la protection des eaux et des sols, la protection de la biodiversité et de l'environnement, la production de bois, la production de services pour les populations urbaines et le développement socio-économique des populations rurales.
- **La Stratégie de Développement des Terres de Parcours** : s'inscrit dans une option de lutte contre la désertification, de protection de l'environnement et de maîtrise de l'aléa qui pénalise les catégories sociales les plus démunies. Cette stratégie aborde la question pastorale sous un angle privilégiant la participation effective des ayants-droit et l'intégration des terres de parcours dans leur environnement socio-économique représenté par les terroirs agricole et forestier et le marché.

Depuis 1999, d'autres plans et programmes ont été adoptés au niveau national ; parmi eux le Plan National Oléicole et le Plan National de Restructuration et de Développement de la Palmeraie paraissent particulièrement important à signaler :

- **Le Plan National Oléicole** : ce plan vise comme objectifs (i) de porter les superficies complantées en olivier à un million d'hectares en 2010 par la plantation nouvelle de près de 42 000 ha par an , (ii) l'intensification de la conduite du patrimoine oléicole existant sur 260 000 ha soit un rythme de 22 000 ha, (iii) la modernisation de l'outil de transformation et la promotion de la qualité, et (iv) l'organisation de la profession en vue de l'intégration de la filière.
- **Le Plan National de Restructuration et de Développement de la Palmeraie** : Couvrant une superficie de d'environ 400 000 ha avec 4, 6 millions de pieds, les palmeraies marocaines sont menacées de régression du fait des sécheresses de plus en plus fréquentes et des maladies. Un Plan national pour le développement du secteur phoenicicole national a été adopté pour la période 1998-2010 avec comme principaux objectifs (i) de stopper la progression de la maladie du Bayoud et annihiler ses effets destructeurs par la plantation, à l'horizon 2010, de 1,3 millions de vitroplants de variétés résistantes et (ii) d'accroître la production dattière et la valoriser par l'amélioration de sa qualité et des conditions de sa commercialisation. Il faut par ailleurs relever la création, dans ces espaces et dans le cadre de la coopération avec l'UNESCO, d'une réserve dite « Réserve de Biosphère des Palmeraies du Maroc ».

## **Les Projets et expériences passés : analyse et observations**

L'analyse des expériences des projets et programmes passés fait ressortir des enseignements importants qui pourront servir à mieux guider l'action future. Il s'agit de la prédominance des approches sectorielles avec une intégration partielle des programmes et des activités, une insuffisance des mécanismes institutionnels de concertation et de coordination entre les différents acteurs, le peu d'implication de différents opérateurs dans le cadre de partenariats et de partages des responsabilités et l'insuffisance de suivi et d'évaluation permettant la pérennité des investissements.

Il est cependant à relever que, sur le plan technique, les préoccupations de lutte contre la désertification sont diversement et amplement couvertes par les multiples plans, projets et programmes en cours de finalisation ou d'exécution et le PAN s'est fixé comme l'un de ses principaux objectifs de favoriser les conditions de réussite desdits plans et programmes. Pour ces raisons, le PAN n'entend pas dupliquer les plans et les programmes existants, mais plutôt de les compléter en comblant leurs lacunes ou de catalyser leur mise en œuvre en contribuant à lever les causes de blocage, par la prise en charge d'actions facilitatrices, complémentaires ou permettant l'approfondissement des connaissances du milieu et l'amélioration des outils d'aide à la décision.

### **3.3. Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification**

Le programme d'action national de lutte contre la désertification consacre un volet important aux activités scientifiques et techniques notamment au titre des deux catégories d'action relatives (i) aux actions de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse (ii) au renforcement des connaissances de base et de développement de systèmes d'observation des ressources naturelles :

- Les actions de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse sont envisagées en direction de l'atténuation des processus d'érosion, du développement intégré des zones forestières et périforestières, de la promotion des techniques de collecte et d'utilisation des eaux pluviales et des programmes d'énergie.
- Pour le renforcement des connaissances de base et de développement de systèmes d'observation des ressources naturelles, il est prévu l'inventaire des ressources en sol et en végétation, la mise en place d'un observatoire de la sécheresse et des impacts des programmes de lutte contre la désertification .

Ces activités, comme toutes celles préconisées dans le PAN, seront mises en œuvre conformément aux recommandations adoptées au terme du forum de validation du PAN et les différentes institutions de recherches seront associées à la programmation des activités à mener selon des mécanismes existants ou adaptés à la spécificité du cas.

Dans ce domaine signalons aussi que les institutions nationales de recherche, et universitaires, mènent des programmes variés intéressant les divers domaines de la conservation des ressources naturelles. A titre indicatif relevons le cas d'un projet mis

en œuvre sur « l'utilisation des terres marginales affectées par la salinité et les eaux souterraines salines pour la production de plantes tolérantes à la salinité ». Le but est d'obtenir un couvert végétal en vue d'améliorer l'environnement et fournir de la biomasse pouvant être utilisée comme source alimentaire, fourragère et énergétique (bois de feu). Mené en collaboration entre l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'AIEA et d'autres partenaires nationaux, ce projet a obtenu, à partir de sites pilotes, des résultats encourageant qui seront généralisés sur plus de 5000 ha.

### **3.4. Mise en œuvre des recommandations du Comité de la Science et de la Technologie**

Certaines des recommandation du Comité de la Science et de la Technologie ont été intégrée dans le processus d'élaboration, puis de mise, en œuvre du PAN ; c'est le cas :

- De deux initiatives complémentaires qui concernent le Système d'Information et de Données sur l'Environnement (SIDE) et le Système de Circulation de l'Information sur la Désertification (SCID). Les partenaires du SIDE sont organisés dans le cadre d'un " Réseau des Acteurs Partenaires en Information et Données sur l'Environnement " regroupant des représentants des Ministères de l'Agriculture, de l'Equipement, de la Santé Publique, de l'Energie et des Mines et du Commerce. L'élaboration du SCID, qui couvre la thématique de désertification du SIDE, s'est accompagnée de la formation des personnes ressources chargées de l'alimentation , en information, dudit système .
- de la création, d'un Observatoire National de la Sécheresse comme système d'alerte précoce permettant de déclencher les programmes d'urgence pour atténuer les effets de la sécheresse à court terme et l'amélioration des outils d'aide à la décision à moyen et long terme.
- le montage, avec début de mise en œuvre, d'un projet sur les indicateurs d'impact avec le choix de quatre sites pilotes sur le terrain pour des écosystèmes forestiers, pastoraux, d'agriculture pluviale et d'agriculture irriguée. D'autres sites de suivi de l'environnement sont labellisés dans le cadre du ROSELT et serviront pour le test de la méthodologie de mise en œuvre des indicateurs élaborés dans le cadre de la CCD.

Dans le cadre de la préparation du PAN, un état des lieux a été fait sur les connaissances traditionnelles et la mise en œuvre du PAN s'appuiera, autant que possible, sur les conclusions de cet examen.

## **IV. Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la convention**

### **4.1. Organe National de Coordination (ONC)**

Comme Organe national de coordination de la mise en œuvre de la CCD, le Comité National de Lutte Contre la Désertification a été mis en place au sein du Conseil national de l'environnement. Avec l'adoption du PAN, l'ONC est élargi aux représentants des partenaires multilatéraux et bilatéraux ; il est également rattaché au Conseil interministériel permanent du développement rural afin de lui assurer les appuis institutionnel et opérationnel nécessaires. Un comité de pilotage issu de l'ONC sera



institué pour suivi permanent, et rapproché, de la mise en œuvre du PAN ; il sera doté d'un secrétariat permanent domicilié au niveau du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, institution focale de la CCD.

En ce qui concerne les moyens humains et financiers que nécessite le fonctionnement du CNLCD, du Comité de pilotage et du Secrétariat permanent du PAN, ils seront supportés par les budgets des Départements de l'Agriculture, des Eaux et Forêts et de l'Environnement avec l'appui éventuel des partenaires extérieurs.

Sur le plan informationnel, l'ONC, de même que les autres acteurs, peut tout particulièrement profiter de deux initiatives originales et complémentaires. Il s'agit du Système d'Information et de Données sur l'Environnement (SIDE) et du Système de Circulation de l'Information sur la Désertification (SCID) ; le SCID couvre la thématique désertification du SIDE. Le SCID figure dans le site web du Ministère de l'Agriculture.

#### **4.2. Cadre institutionnel de lutte contre la désertification.**

Les principales mesures adoptées en matière d'ajustement et de renforcement institutionnel et qui complètent celles citées dans le premier rapport national sur la mise en œuvre de la CCD portent sur:

- la loi no 47-96 du 17 mars 1997, sur la décentralisation et la régionalisation. Elle octroie aux institutions régionales et locales un rôle important dans la dynamisation du développement durable.
- l'institution du Conseil et du Comité interministériels du développement rural en 1999. Ils ont pour mission de promouvoir une plus grande dynamisation du développement du monde rural.
- la création du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire par Décret no 2-01-2331 du 13 décembre 2001. Les priorités du développement rural et de gestion durable des ressources naturelles figurent parmi les grandes orientations de la politique de l'aménagement du territoire.
- la circulaire du Premier Ministre du 25 décembre 2001 sur l'adaptation de la programmation et de l'exécution du budget de l'Etat au cadre de la déconcentration.

En ce qui concerne les mesures de renforcement des capacités, celles-ci continuent à être assurées particulièrement dans le cadre de projets et programmes en exécution pour le développement des différents secteurs (agricole, forestier...)

#### **4.3. PAN, élément du Plan de Développement Economique et Social**

##### **Le PAN et les autres programmes et projets**

Le PAN n'est pas le seul cadre de planification au Maroc, il s'inscrit plutôt dans un cadre national plus vaste, qui intègre l'ensemble des activités et des initiatives liées au développement durable. Il n'intervient pas comme un substitut aux autres plans et programmes; il s'inscrit plutôt dans ce processus mais s'en détache pour satisfaire ses propres exigences qui s'articulent autour de la démarche, de l'identification des pré-compatibilités et de la capitalisation des expériences.

Le PAN est conçu dans la perspective de promouvoir une solide articulation entre les programmes sectoriels et transversaux existants et les moyens supplémentaires qui vont être mobilisés pour les soutenir et appuyer leur mise en œuvre. Cette articulation se fera concrètement à travers des actions impulsées par le PAN en amont ou en aval des projets réalisés par ces programmes. Outre la sensibilisation aux problèmes de la sécheresse et de la désertification et leur prise en compte dans le choix des paquets techniques, le PAN mobilisera, chaque fois qu'il est nécessaire, les moyens dont il dispose pour contribuer au financement des mesures faiblement pourvues par ces programmes.

### **Le PAN et le Plan de Développement Economique et Social**

Conformément aux recommandations du forum de validation, le financement des actions du PAN sera prévu à partir du prochain Plan de développement économique.

Au titre de l'actuel plan de développement économique et social, 2000-2004, un budget global mobilisé de 17,69 milliards de dirhams est prévu pour des programmes relevant des secteurs agricole et forestier ayant trait à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse ; ces programmes concernent :

- L'aménagement des terres irriguées qui porte sur (i) l'extension de l'irrigation sur une superficie de 86.120 ha en grande hydraulique et 13.620 ha en petite et moyenne hydraulique (ii) la réhabilitation de l'irrigation dans une superficie de 14.400 en grande hydraulique et 136.500 ha en zones de PMH.
- L'aménagement des terres de parcours avec le suivi de la dynamique de la végétation dans 7 sites, la mise en repos de terrains de parcours sur 450.000 ha, la plantation d'arbustes fourragers sur 16.500 ha, le travail du sol et ensemencement sur 26.000 ha.
- Les périmètres de mise en valeur en bour avec un programme de 70 projets locaux de développement agricole et rural s'étendant sur une superficie de l'ordre d'un million d'ha au profit de quelques 120.000 agriculteurs et agricultrices.
- Le programmes de gestion et de développement forestier comprenant, en particulier, l'aménagement de 14.700 ha de forêts, le reboisement d'une superficie de 114.000 ha, la lutte contre l'érosion dans 6 bassins versants ; la stabilisation des dunes sur 1800 ha et la gestion de la biodiversité dans 21 sites identifiés.
- Le programmes d'amélioration des rendements et de la qualité des productions agricoles, tels que (i) l'extension des plantations d'olivier sur une superficie de 150.000 ha, (ii) le renouvellement des plantations d'agrumes dans une superficie de 34.000 ha, et (iii) l'amélioration génétique des cheptels ovins, bovin et caprin .
- Le programmes de formation, de recherche et de vulgarisation avec plusieurs actions dont le renforcement et l'élargissement de la formation professionnelle et technique en matière de gestion conservatoire des ressources naturelles, la réalisation de 5

millions d'ha de cartes de vocations des terres, la valorisation et la promotion des techniques d'aridoculture.

### **Adoption du PAN**

L'adoption du PAN par le Gouvernement a été notifiée au Secrétariat exécutif de la CCD par la note du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 988/Cab du 28 septembre 2001.

Dans le même sens, et par la note n° 86/IGA du 28 septembre 2001, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts a demandé au Premier Ministre d'inscrire le PAN parmi les priorités du futur Plan de développement Economique et Social ainsi que parmi le programme de travail de la Commission ministérielle chargée du développement rural.

Par ailleurs, le Premier Ministre, dans son discours d'ouverture des travaux de la réunion « sur les opportunités de développement des zones arides dans la région de l'Asie de l'Ouest et d'Afrique du Nord », tenue à Rabat les 25 et 26 juin 2001, a fait référence à l'adoption du PAN et a indiqué que le gouvernement s'emploiera à l'exécution de ses orientations principales.

### **Liens du PAN avec les programmes d'action sous régional (PASR) et régional (PAR).**

L'élaboration du PAN a pris en compte les orientations du PASR de lutte contre la Désertification dans la zone du Maghreb. L'articulation du PAN au PASR se concrétise à travers la prise en compte et l'intégration par le PAN des priorités retenues par le PASR. Ainsi, parmi les actions proposées par le PAN, certaines donnent une réponse nationale aux préoccupations exprimées par le PASR. Il s'agit en particulier du souci de promouvoir la circulation de l'information sur la désertification, de la volonté de réunir un référentiel sur l'approche participative et plus généralement sur les modalités de mise en œuvre du développement participatif durable et sur la connaissance et le suivi de la dynamique des écosystèmes.

Le PAN Maroc constitue enfin une réelle opportunité pour la réalisation de certains objectifs du PAR, tels qu'ils ont été définis par les participants aux sept ateliers thématiques organisés au niveau du continent africain. Ainsi, la mise en œuvre du PAN Maroc contribuera de manière significative à l'enrichissement du référentiel technique sur la compréhension des processus de désertification et de gestion des ressources naturelles. Elle permettra de surcroît d'établir des procédures adaptés pour la mise en œuvre de projets locaux, qui seront mis à la disposition des pays intéressés, par le biais du réseau RIOD, ou d'autres réseaux africains auxquels le Maroc appartient.

#### **4.4. Cadre juridique et réglementaire cohérent et fonctionnel.**

Sur le plan du volet juridique et réglementaire, il n'y a pas de changement notable à signaler par rapport à ce qui a été rapporté dans le premier rapport national et/ou déjà signalé dans les paragraphes précédents .

Les différents Départements sont chargés, chacun selon ses compétences institutionnelles, de mettre en place les moyens et de prendre les dispositions nécessaires à l'application des législations et des réglementations en vigueur.

En matières de développement de synergies entre les différentes Conventions en relation avec l'utilisation des ressources naturelles, il est important de faire référence à deux initiatives en cours avec le Mécanisme Mondial et le PNUD. Avec le Mécanisme Mondial, des ateliers sont envisagés avec la participation des points focaux des Conventions sur la Désertification, les changements climatique, la Biodiversité, RAMSAR et d'autres acteurs concernés pour examiner les voies et moyens d'assurer de meilleures synergies entre ces différentes Conventions. Avec le PNUD, c'est dans le cadre d'un financement du GEF/PNUE que des synergies entre les différentes Conventions environnementales seront recherchées notamment sous l'aspect de renforcement des capacités.

## **V. Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'action**

### **Participation effective des acteurs dans la définition des priorités nationales**

Le processus de préparation du PAN en terme de processus participatif, des acteurs impliqués, de la prise en compte des désirata exprimés lors des consultations a été décrit dans le rapport national de 1999 sur la mise en œuvre de la CCD.

Au cours des années 1998 et 1999, des ateliers ont été organisés pour des concertations avec les niveaux locaux et régionaux pour l'étude des éléments et des données essentiels devant être pris en considération dans l'édification du PAN. Les ateliers de concertation ont été engagés sur la base d'un zonage de l'espace rural en douze entités agro-écologiques et socioculturelles, lesquelles entités sont regroupées au niveau régional dans cinq écosystèmes (forêts et zones de montagnes , zones d'agriculture pluviale, zones d'agriculture irriguée et système oasien). La participation aux dix-sept ateliers de concertation est constituée en grande partie par les populations locales et leurs instances professionnelles et représentatives, ainsi que d'ONG locales.

Les ateliers locaux ont permis d'approfondir la réflexion et les débats sur les questions ayant trait à la gestion conservatoire des ressources naturelles et au développement durable à l'échelon des localités concernées, avec une insistance sur l'identification des domaines prioritaires d'intervention et, le cas échéant, la proposition de profils types de projets de lutte contre la désertification dans le contexte de la localité en question.

Parallèlement à ce processus, un programme d'animation destiné spécifiquement à la femme a eu lieu en 1999. Ce programme de sensibilisation et d'implication de la femme dans l'élaboration et la mise en œuvre de la CCD a été entrepris sous forme d'ateliers locaux, régionaux et national de concertation. Ces ateliers, au nombre de 5,

ont été identifiés et ciblés en fonction des spécificités des différents ensembles agro-écologiques et socioculturels du pays.

Pour validation du PAN, la forum organisé les 15 et 16 juin 2001, a regroupé une assistance de 307 participants représentant différents groupes et acteurs concernés, soit les administrations publiques (40%), les organismes de développement local et régional (18%), la société civile et les élus (20%), les établissements scientifiques (15%), ainsi que des représentants du secteur privé, des organisations et institutions internationales concernées et de certains pays partenaires au développement du Maroc.

Pour la mise en œuvre du PAN, et conformément aux recommandations du forum précité, un comité de pilotage sera constitué avec la participation de représentants des principaux Départements et Institutions concernés. Ce comité interviendra sous la supervision de l'ONC lui-même travaillant en liaison avec le Conseil national de l'environnement pour les aspects de politique et d'orientation et avec le Comité interministériel permanent de développement rural pour les questions opérationnelles.

L'institutionnalisation du Comité de pilotage du PAN, avec ses relais locaux et régionaux, est envisagée comme mesure de pérennisation de l'appui à la mise en œuvre du PAN. Un Projet de coopération avec la RFA est en cours de formulation dans ce sens

### **Participation des ONG**

Les ONG nationales exerçant dans les domaines en relation avec la lutte contre la désertification, organisées en réseau RIOD, ont participé au processus d'élaboration et de validation du PAN. En période de processus d'élaboration, le réseau a mené des activités de sensibilisations, de connaissance du phénomène et d'identifications des besoins spécifiques notamment aux femmes.

Ainsi, un Projet, financé par le PNUD/UNSO, sur le renforcement du rôle de la femme dans le processus d'élaboration du PAN a été mis en œuvre par un comité mixte composé du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Eaux et Forêts, du RIOD, du Secrétariat d'Etat Chargé de la Condition de la Femme, la Protection de la Famille et de l'Enfance et l'Intégration des Handicapés et du PNUD .

Les activités menées dans le cadre de cette initiative sont: (i) la traduction de la convention en arabe dialectale et en berbère, (ii) la réalisation d'une cassette audio sur la convention en arabe dialectale et en berbère, (iii) l'élaboration d'un prospectus sur la femme et la lutte contre la désertification, avec présentation de trois études de cas (ADEDRA, Association Ait Baâmran, et ENDA Maghreb), (iv) l'organisation de quatre ateliers locaux au niveau de quatre zones biogéographiques différentes touchées à des degrés divers par les phénomènes de la désertification (Tiznit, Marrakech, Azilal et Zagora), (v) l'initiation à l'approche « Genre » d'un groupe d'animateurs du programme d'appui environnemental (appui au PMVB), (vi) la réalisation d'une étude de cas sur la femme et la désertification (cas de la femme du Pré-rif), et (vii) la compilation des résultats des ateliers locaux et ébauche d'une stratégie pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus PAN avec la réalisation d'un atelier national, le 08 octobre 99, en vue d'affiner les éléments de cette stratégie.

Un appui de la Commission européenne et de l'ONG ICCO a permis l'organisation d'une réunion le 16 septembre de quelques ONG du réseau pour l'examen du PAN.

Les ONG, membres du RIOD, ont adopté, en mars 2002, leur Plan d'action de lutte contre la désertification pour la période 2002-2004. Le renforcement des capacités de ces ONG est aussi prévu dans le cadre de deux Projets d'appui à la mise en œuvre du PAN en cours de finalisation avec le Mécanisme Mondial et la République Fédérale d'Allemagne.

## **VI. Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'action national et de l'accord de partenariat avec les pays développés parties et les autres entités intéressées**

Depuis l'adoption et l'entrée en vigueur de la CCD, le Maroc a entrepris des contacts avec des partenaires développés pour solliciter leur appui à la mise en œuvre des dispositions de la CCD et pour le développement de la coopération, la sensibilisation, l'information et la préparation du PAN.

Dans le processus de préparation, de validation et de mise en œuvre du PAN, des concertations ont été engagées avec des partenaires au développement avec l'appui de missions conjointes composées du Secrétariat de la CCD, du Mécanisme Mondial, du PNUD et de l'Allemagne avec comme objectif de réussir une meilleure mobilisation desdits partenaires en faveur de l'exécution du PAN.

Ainsi, le processus d'élaboration du PAN, et la préparation de sa mise en œuvre, a été soutenu par des partenaires extérieur dont notamment :

- Le PNUD/UNSO, à travers (i) la mise à la disposition de l'institution focale, pendant deux ans, d'un volontaire des Nations Unies pour aider à la préparation du PAN, (ii) le financement de l'étude sur le fonds National de lutte contre la désertification, (iii) l'appui au réseau des ONG dans le cadre d'un projet sur le renforcement du rôle de la femme dans le processus d'élaboration du PAN, et (iv) l'appui à l'organisation du forum de validation du PAN. Un Projet d'appui à la mise en œuvre du PAN, cofinancé avec le gouvernement et deux institutions nationales, et un Projet sur le renforcement des capacités, sur financement du GEF, en matières des synergies entre les Conventions environnementales sont en cours de finalisation ;
- la République Fédérale d'Allemagne qui a participé au financement des activités entreprises pour l'élaboration du PAN, aux consultations pour l'implication des partenaires au développement dans la mise en œuvre du PAN et à l'appui à l'organisation du forum de validation du PAN. Un Projet d'appui à la mise en œuvre du PAN à travers l'opérationnalisation de son comité de pilotage et le renforcement des capacités des ONG est en cours d'élaboration ;
- Le Mécanisme Mondial et le secrétariat de la CCD qui ont participé aux consultations pour l'implication des partenaires au développement dans la mise en œuvre du PAN et ont appuyé l'organisation du forum de validation du PAN.

- L'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'UNITAR qui ont appuyé l'élaboration du système de circulation de l'information sur la désertification dont un CD-ROM a été présenté à la 2<sup>ème</sup> COP au Sénégal.

Le forum de validation du PAN a recommandé la poursuite des concertations avec la partenaires, avec l'appui du Mécanisme Mondial, pour déboucher sur la conclusion d'accords de partenariats. Un Projet est convenu dans ce cadre avec le Mécanisme Mondial pour la continuation des concertations pour la mobilisation des partenaires, le renforcement des capacités des ONG, la recherche des synergies entre les Conventions environnementales et la préparation de projets de lutte contre la désertification à inscrire dans le prochain Plan de Développement économique et social.

Dans le même cadre, il faut signaler que les chefs de file des partenaires bilatéraux (PNUD) et multilatéraux (RFA) sont mobilisés pour appuyer ce processus.

## **VII. Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux**

### **7.1. Diagnostic adéquat des expériences passées**

Les expériences antérieures ont fait l'objet d'un diagnostic d'une large analyse à travers la revue des Projets et Programmes exécutés et lors des ateliers locaux et régionaux organisés à l'occasion de la préparation du PAN. Il en ressort que la réussite plutôt mitigée des projets de développement agricole au Maroc, a suscité une profonde réflexion qui est à l'origine d'importantes mutations dans les discours et les pratiques des agents de développement. En terme d'approche de l'espace agricole, de sérieuses avancées ont été enregistrées et les mots clés dans le nouveau discours sont la valorisation et la protection des ressources en eau et en terre et la participation.

Les dysfonctionnements diagnostiqués par l'analyse précitée ont par ailleurs été complétés par les principales préoccupations exprimées pendant le processus, évoqué plus haut, de concertation avec les différents acteurs pour l'élaboration du PAN, y compris lors du forum de validation et le PAN en a pris compte.

### **7.2. Programmes techniques et projets fonctionnels intégrés mis en place pour combattre la désertification.**

De manière générale, les programmes de conservation des ressources naturelles prennent en compte les principales préoccupations de la CCD notamment en matière d'intégration des actions et de participation des bénéficiaires. Le PAN prévoit la possibilité d'appui audits programmes en matière de renforcement de capacités et pour assurer leur meilleure adéquation avec les dispositions de la Convention.

Ainsi, l'articulation entre les différents programmes de gestion des ressources naturelles et le PAN se fera à travers des actions impulsées par le PAN en amont ou en aval des projets réalisés par ces programmes. Outre la sensibilisation aux problèmes de la sécheresse et de la désertification et leur prise en compte dans le choix des paquets techniques, le PAN mobilisera chaque fois qu'il est nécessaire les moyens dont il dispose pour contribuer au financement des mesures faiblement pourvues par ces programmes.

Des efforts particuliers seront déployés pour promouvoir une plus grande participation des acteurs locaux, des organisations professionnelles et des ONG. La campagne de sensibilisation et d'information engagée depuis 1994 et la série d'ateliers de concertation locaux et régionaux tenue en 1998 et 1999 s'inscrivent dans cette préoccupation et visaient à inclure les désirata de ces différents acteurs et partenaires dans le PAN et à les amener à reconnaître et prendre leurs responsabilités dans la mise en œuvre de la convention et du programme d'action.

Les ONG en particulier ont participé au processus d'élaboration et de validation du PAN et s'organisent actuellement pour s'impliquer de manière appropriée dans la mise en œuvre du PAN ; ceci apparaît plus particulièrement dans (i) l'adoption de leur Plan d'action, 2002-2004, en matière de lutte contre la désertification et (ii) dans la prise en considération du renforcement de leur capacité au niveau des Projets prévus avec des partenaires extérieurs.

### **7.3. Programme d'action mis en œuvre dans les domaines prioritaires identifiés par la Convention.**

Prenant acte des nombreux programmes et plans sectoriels en cours de réalisation et des liens existants entre lutte contre la pauvreté et lutte contre la désertification, l'option délibérément retenue par le PAN est de privilégier les mesures susceptibles de compléter les programmes existants, de catalyser leur mise en œuvre et de promouvoir la mise en place d'une véritable dynamique de développement rural.

Les critères retenus pour l'identification des actions du PAN s'inscrivent pleinement dans le cadre de cette démarche. Ils expriment une volonté de consolider les plans et programmes en cours de réalisation, de renforcer les capacités et de prendre en compte les besoins et les priorités exprimés par les populations. Ces critères expriment aussi le souci de privilégier les actions préventives de LCD, de pérenniser les effets des programmes en cours sur la LCD et d'œuvrer pour leur appropriation, à long terme, par les bénéficiaires.

Le programme d'action proprement dit privilégie quatre domaines d'intervention à savoir : (i) l'appui à la lutte contre la désertification, (ii) l'appui aux initiatives génératrices de revenus, (iii) des actions de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse et (iv) le renforcement des connaissances de base et développement de systèmes d'observation des ressources naturelles.

- L'appui à la lutte contre la désertification concerne en particulier le renforcement des capacités des acteurs : corps élus, professionnels, associations, organisations communautaires, jeunes ruraux, femmes rurales et renforcement de la vulgarisation et de l'encadrement.
- L'appui aux initiatives génératrices de revenus est focalisé sur la promotion de programmes de développement local dans les domaines de la valorisation des produits du terroir, la promotion du tourisme rural, la valorisation des plantes aromatiques et des menus produits forestiers ainsi que l'encouragement d'initiatives de financement et d'investissement au niveau local.



- Les actions novatrices de lutte contre la désertification sont envisagées en direction de l'atténuation des processus d'érosion, le développement intégré des zones forestières et périforestières, la promotion des techniques de collecte et d'utilisation des eaux pluviales, les programmes énergie et développement durable.
- Le renforcement des connaissances de base et développement de systèmes d'observation des ressources naturelles ont pour objet l'inventaire des ressources en terre et en végétation, la mise en place d'un observatoire de la sécheresse et de la désertification, le renforcement du réseau de surveillance écologique et le suivi-évaluation des impacts des programmes de lutte contre la désertification.

En terme d'actions concrètes réalisées dans le domaine de la lutte contre la désertification, certaines des réalisations sectorielles au cours des trois dernières années portent sur : (i) la mobilisation des ressources en eau avec la mise en service de huit nouveaux barrages pour une capacité de 1,4 milliards de m<sup>3</sup> de stockage, (ii) des actions de conservation des ressources forestières à travers notamment les reboisements sur près de 65 000 ha et la stabilisation des dunes pour la lutte contre l'ensablement sur 1950 ha, des aménagements intégrés et de développement des zones forestières et péri forestières au niveau de neuf unités.

Dans le cadre de la lutte contre les effets de la sécheresse qu'a connue le Maroc pour les campagnes 1999/2000 et 2000/2001, un programme spécial a été mis en place avec comme objectifs la création d'emploi, la sauvegarde du cheptel, l'approvisionnement en eau potable, la sauvegarde de la forêt, l'approvisionnement du marché en céréales et le traitement de l'endettement des agriculteurs. Ce programme qui a mobilisé une enveloppe budgétaire de 7,5 milliards de dirhams, offre l'opportunité d'un test réel dans le domaine de l'intégration, de la coordination et de la décentralisation ; cette expérience est actuellement en cours d'évaluation.

### **7.5. Liaisons avec les programmes d'action sous-régional et régional.**

Comme déjà précisé au niveau des paragraphes précédents, l'élaboration du PAN a pris en compte les orientations du PASR de lutte contre la Désertification dans la zone du Maghreb. L'articulation du PAN au PASR se concrétise à travers la prise en compte et l'intégration par le PAN des priorités retenues par le PASR. Ainsi, certaines des actions proposées par le PAN, certaines donnent une réponse nationale aux préoccupations exprimées par le PASR. Il s'agit en particulier du souci de promouvoir la circulation de l'information sur la désertification, de la volonté de réunir un référentiel sur l'approche participative et plus généralement sur les modalités de mise en œuvre d'un développement participatif durable et sur la connaissance et le suivi de la dynamique des écosystèmes.

Le PAN du Maroc est de nature à offrir une opportunité à la réalisation de certains objectifs du PAR, tels qu'ils ont été définis par les participants aux sept ateliers thématiques organisés au niveau du continent africain. Ainsi, la mise en œuvre du PAN Maroc contribuera de manière significative à l'enrichissement du référentiel technique sur la compréhension des processus de désertification et de gestion des ressources naturelles. Elle permettra de surcroît d'établir des procédures adaptées à la mise en

œuvre de projets locaux qui seront mis à disposition des pays intéressés par le biais du réseau RIOD, ou d'autres réseaux africains auxquels le Maroc appartient.

Le PAN et le PASR de la sous région des pays de l'UMA démarrant presque simultanément, et il est attendu que des articulations seront mieux précisées au fur et à mesure de l'avancement dans leur mise en œuvre notamment autour des problématiques transversales communes tant aux pays concernés qu'aux thématiques de gestion et de conservation des ressources naturelles.

Les réseaux sous régionaux et régional pertinents en matière de mise en œuvre de la CCD, qui peuvent en particulier être conçus dans le cadre des programmes sous régional et régional, ne sont pas encore fonctionnel et la participation des institutions scientifiques et techniques ne peut être appréciée.

Il est, toutefois, important de rappeler l'exemple de deux projets, déjà décrits dans le rapport précédent, impliquant le Maroc associé avec d'autres pays Africains ; il s'agit (i) du Projet de "Réseau d'Observatoires de surveillance Ecologique à Long Terme, ROSELT", initié depuis 1992 dans le cadre des activités de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, et (ii) le projet "Changes in Arid Mediterranean Ecosystems on the Long Term and Earth Observation, CAMELEO", engagé depuis mars 1998, sur financement de la Commission Européenne.

#### **7.6. Accords de partenariat appliqués**

Le forum de validation du PAN a relevé qu'il existe déjà des cadres de concertation et de coordination entre les ONG et l'Etat, ainsi que des mécanismes et des principes de coopération ; partant de cette base, il a recommandé :

- d'élargir le cadre de coopération aux aspects relatifs à (i) la définition des rôles respectifs des différents partenaires pour le soutien de la mise en œuvre du PAN, (ii) l'amélioration de la circulation de l'information sur les ressources disponibles, les conditions, procédures et modalités de leur mobilisation, (iii) l'étude des aspects pratiques de la coopération, tel que l'harmonisation et la simplification des procédures technico-administratives de mobilisation des ressources, et (iv) l'organisation de la mise en œuvre et le suivi des accords de partenariat multi-acteurs.
- d'élargir l'ONC aux deux chefs de file bilatéraux et multilatéraux et de considérer ce Forum comme cadre permettant d'engager le dialogue avec les partenaires au développement et de mobiliser les ressources et fonds nécessaires.
- que le mécanisme mondial poursuive son appui au processus de coordination et de mobilisation des ressources et de partenaires, au profit de la mise en œuvre du PAN.

Et c'est dans le cadre de ces préoccupations, et en préparation d'une meilleure mise en œuvre du PAN, que des initiatives sont en cours dans le cadre de Projets de Coopération dont notamment:

- L'exécution de deux missions conjointes : Secrétariat de la CCD, Mécanisme Mondial, PNUD et RFA, ayant permis d'entamer des concertations avec les partenaires au développement.
- La poursuite des ces concertations est prévue notamment dans le cadre d'un projet avec le Mécanisme Mondial pour l'appui à la mise en œuvre du PAN. Ce Projet permettra de continuer les concertations avec les partenaires, la mobilisation, en vue de leur implication dans la mise en œuvre du PAN, de la société civile et des ONG de manière particulière, la recherche des synergies entre les différentes conventions et la réflexion sur les projets à inscrire dans le PDES prochain.
- La formulation d'un Projet avec la RFA pour l'appui à l'opérationnalisation du PAN qui permettra également (i) le renforcement des capacités du Comité de pilotage du PAN, (ii) l'appui à la mise en œuvre du programme de travail transversal du Comité de pilotage, notamment (élaboration de propositions pour l'intégration du PAN dans le prochain PDES, adaptation des mécanismes et instruments de financement, mise en place d'un cadre cohérent de suivi-évaluation du PAN, mise en place d'une stratégie de communication et de sensibilisation, (iii) l'appui au Comité de pilotage en matière de sensibilisation et de coordination entre les bailleurs de fonds, et (iv) le renforcement des capacités des ONG.
- La finalisation d'un projet avec le PNUD sur la « lutte contre la pauvreté rurale, la désertification et les effets de la sécheresse » et d'un second, en cours de préparation sur financement du GEF, pour le renforcement capacités pour de meilleures synergies entre Conventions environnementales.

D'autres initiatives sont en cours d'exécution dans le domaine de l'information et du suivi ; il s'agit particulièrement :

- d'une nouvelle phase du programme dit « Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet », UNITAR, OSS et UIT, pour en étendre la zone géographique et son extension aux autres thématiques en relation avec les conventions sur CCD, CCCC et CBD et Ramsar .
- du Projet DIS-MED (Systèmes d'information sur la désertification en appui aux programmes nationaux et sous régionaux de lutte contre la désertification dans le pourtour de la Méditerranée) .
- du Projet sur les indicateurs de mise en œuvre, portant au niveau national, sur (i) le test des indicateurs globaux d'impact du PAN à l'échelle nationale et (ii) l'installation de dispositifs de suivi évaluation de la LCD au niveau de quatre écosystèmes.
- du Projet Life-pays tiers relatif au « suivi de la désertification dans les pays de la rive sud de la méditerranée » qui vise (i) le renforcement des capacités et mise en place de systèmes de suivi de la désertification, et (ii) l'intégration des résultats dans le système de suivi évaluation du PAN de chaque pays.

Le Comité de pilotage du PAN constitue le lieu de la coordination opérationnelle des activités mises en œuvre et l'Organe national de coordination servira de forum de coordination et de concertation avec les partenaires à un niveau élargi.

## **VIII. Ressources financières allouées au titre du budget national et aide financière et coopération technique.**

### **8.1. Mécanismes financiers adoptés**

En rapport avec la nature des actions de LCD, le forum de validation du PAN a préconisé de retenir, le Fonds de Développement Rural comme support comptable des opérations financées par l'Etat, avec l'introduction de certains amendements visant la souplesse des procédures, la pérennité des ressources et la flexibilité de la programmation. L'acheminement des Fonds au profit des ONG, sera assuré par voie contractuelle ou conventionnelle dans un cadre de transparence et d'un suivi-évaluation approprié.

Le choix de ce Fonds, se justifie par le fait qu'il peut financer une large gamme d'actions et qu'il peut opérer des délégations de crédits à divers ordonnateurs ou même à d'autres comptes d'affectation spéciale. Un test, grandeur nature, a été réalisé sur les capacités de ce Compte à l'occasion du programme de lutte contre les effets de la sécheresse, 1999-2001, qui a mobilisé un montant de l'ordre de 7,5 milliards de dirhams ayant financé diverses actions à travers tout le territoire national.

### **8.2. Financement acquis et requis pour le plan.**

La mise en œuvre des activités envisagées dans le cadre du PAN nécessite un financement de près de neuf milliards de dirhams sur 20 ans à mobiliser à partir des ressources nationales et extérieures. Les financements à partir des ressources nationales seront inscrits dans le budget de l'Etat à partir du PDES prochain et des concertations sont entamées avec divers partenaires au sujet de la mobilisation des ressources au profit du PAN. Le Mécanisme mondial et les chefs de file sont associés à ces efforts qui seront poursuivis de manière plus soutenue.

Jusqu'à présent le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAN a permis la mobilisation de l'ordre de 2,1 millions de dirhams octroyés principalement par l'Allemagne, le PNUD, le Mécanisme Mondial et le Secrétariat de la CCD. D'autres projets d'appui à la mise en œuvre du PAN, comme ceux évoqués plus haut, sont en cours de finalisation avec les mêmes partenaires.

2

3 Pour sa part, le réseau RIOD des ONG nationales a bénéficié d'un appui financier du PNUD pour 8 000 dollars pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus d'élaboration du PAN et du GEF pour un montant de 28 000 dollars pour un projet sur le renforcement des capacités des associations membres du réseau en matière de préservation de la biodiversité et de réduction des facteurs susceptibles de contribuer aux changements climatiques dans les zones arides et semi-arides .

En dehors du processus PAN, il y'a évidemment des financements extérieurs importants pour des actions de conservation des ressources naturelles ; parmi les programmes et projets en cours d'exécution on peut citer :

- Les financements de l'Union Européenne, pour un montant de 720 millions de dirhams, des Projets de (i) Développement rural intégré - gestion des ressources naturelles, (ii) le développement des zones forestières et péri forestières de la province de Chefchaouen, (iii) le développement participatif et rural dans le moyen atlas, (iv) l'aménagement intégré des bassins versants de Sidi-Driss .
- Les financements de la Banque mondiale pour (i) le projet d'aménagement du bassin versant de oued Lakhdar, (ii) du développement rural intégré – petite et moyenne hydraulique ...
- Le fonds de l'environnement mondial, à travers la Banque mondiale, dans le cadre de ses activités dans le domaine de la biodiversité, a accordé au Maroc un don de 10,5 millions de dollars, en six ans, pour un programme de gestion des aires protégées.
- Le FIDA, finance des projets d'aménagements des parcours dans l'oriental (Taourirt-Taforhalt) et le projet de développement des zones de montagnes dans le haut atlas du Haouz.
- L'Agence Française de Développement intervient au niveau (i) du développement de la petite et moyenne irrigation dans diverses provinces, (ii) le développent forestier de la province d'Ifrane dans le moyen atlas.

Par ailleurs, plusieurs programmes et initiatives importants ayant rapport avec la lutte contre la désertification sont inscrits dans le plan quinquennal 2000-2004 au niveau des différents Départements ministériels en fonction de leurs domaines de compétence. Pour les seuls secteurs de l'agriculture et des forêts, l'enveloppe budgétaire prévue au titre du plan quinquennal précité est de 17,69 milliards de dirhams.

### **8.3. Coopération technique.**

Dans ce domaine, les volets de l'élaboration du PAN pour lesquels des besoins en assistance ont été exprimés sont l'établissement du profil national de lutte contre la désertification et la mise en place du SCID-Maroc, la conception et la mise en œuvre d'indicateurs d'impact ainsi que l'assistance en matière de formulation de projets de lutte contre la désertification.

Les deux premiers volets du SCID et d'indicateurs sont couverts par l'assistance complémentaire de l'UNITAR et de l'OSS qui ont participé à l'élaboration du SCID Maroc et à l'animation d'un atelier d'information et de consultation des institutions locales sur les questions de constitution des bases de données et d'édification du profil national de lutte contre la désertification.

Compte tenu des catégories d'actions prévues dans le PAN, les domaines sur lesquels le Maroc sollicite de la coopération technique concernent en particulier (i) le renforcement des capacités des institutions, des ONG et des élus, (ii) le renforcement des connaissances de base et le développement de système d'observation des ressources naturelles et (iii) l'implication effective des partenaires dans la mise en œuvre du PAN.

Les associations membres du RIOD ont aussi besoin d'appui dans le domaine (i) institutionnel (renforcement de la structure et de l'organisation des associations), (ii) du financement de micro-projets identifiés par les communautés et associations locales, et (iii) de l'information / plaidoyer : circulation de l'information, vulgarisation de la CCD et valorisation des initiatives développées par les communautés de base.

### **VIII. Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis, et évaluation de ceux-ci.**

Les banques de données disponibles ou en cours de renforcement couvrent les différents domaines ayant rapport avec la lutte contre la désertification (démographie, statistiques agricoles, prix des produits agricoles, ressources en eau et en sols, biodiversité, aires protégées, différents zonages agro-écologiques, etc) ; elles sont mises en place et actualisées par les structures compétentes. Des dispositifs d'observation et de suivi des milieux sont mis en œuvre au niveau des programmes et projets en exécution ou au niveau des différents secteurs.

Sur le plan global, l'Observatoire National de l'Environnement permet de suivre des indicateurs ayant rapport avec la qualité de l'environnement. L'inventaire forestier national, actualisé tous les dix ans, permet de suivre l'évolution des ressources forestières et leur état.

En matière de suivi des ressources forestières, un Projet FORMA (Forêt Marocaine) est en cours d'exécution dans le cadre de la coopération et de partenariat entre l'Administration (Eaux et Forêts), le Centre Royal de Télédétection Spatiale, la Communauté Européenne et un groupement de sociétés de télédétection européenne. Ce projet d'appui à la promotion et au développement de la télédétection au Maroc a comme objectifs (i) l'exploitation des données haute résolution pour la cartographie et la mise à jour des peuplements forestiers et pour le suivi détaillé de l'évolution du couvert forestier, et éventuellement l'état sanitaire des peuplements forestiers, sur des zones pilotes, (ii) la mise en place d'un système de surveillance des forêts à l'échelle nationale par exploitation des données basse résolution pour le suivi de l'état de la végétation et de ses transformations importantes, en particulier les feux de forêts, et (iii) la conception et le développement d'un SIG pour une gestion continue et dynamique de la forêt.

La base de données sera structurée de façon à répondre aux besoins concernant la mise à jour des cartes de l'Inventaire Forestier National et le suivi des interventions forestières

Des études et actions ont été développées en matière de suivi de la désertification à travers l'utilisation de la télédétection ; il s'agit en particulier des projets sur (i) le suivi de l'évolution et la gestion de la forêt de chêne liège de la Maâmora (130 000 ha) ayant permis la cartographie de l'évolution de la forêt à l'échelle 1/50.000 et l'inventaire statistique correspondant en terme de coupes et de reboisements entre deux dates différentes, (ii) le projet GEOSTAT relatif à l'analyse et le suivi des parcours, (iii) l'utilisation des données reçues par les stations mises en place par le CRTS pour la production de paramètres relatifs à la végétation et le suivi de la désertification au Maroc, (iv) l'aide à l'exploration des ressources en eaux souterraines en zone aride, (v) Cartographie forestière des provinces de l'Oriental, du Sud-Est, et du Sud du Maroc

dans le cadre de l'Inventaire Forestier National et (vi) application de la télédétection aux statistiques agricoles (projet AGRIMA)

Dans le domaine des parcours, un projet de suivi est mené selon l'approche GEOSTAT, précité, basée sur les images spot et des données auxiliaires et permis de fournir aux gestionnaires et aux aménageurs les produits relatifs au zonage des terrains de parcours, à la cartographie détaillée de la végétation par zone, à l'inventaire statistique des parcours au niveau national et au développement d'une base de données intégrant les résultats des différentes composantes du projet, sous forme d'un SIG.

Un Observatoire National de la Sécheresse est créé, en 2001, au niveau du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et forêts avec comme objectifs (i) l'élaboration d'un système d'alerte précoce permettant de déclencher les programmes d'urgence pour atténuer les effets de la sécheresse à court terme et (ii) l'amélioration des outils d'aide à la décision à moyen et long terme à travers l'intégration des risques de sécheresse dans la planification économique. Cet observateur est actuellement en cours de démarrage.

Sur un autre plan, le Maroc dispose de trois sites labellisés dans le cadre du ROSELT, lesquels sites pourraient servir pour le test de la méthodologie de mise en œuvre des indicateurs élaborés dans le cadre de la CCD.

Il y a lieu de signaler à ce propos que le Maroc fait partie du projet sur le test de la méthodologie de mise en œuvre des indicateurs d'impact, susmentionnés, élaboré avec l'appui de l'OSS pour cinq pays d'Afrique du Nord et de la zone du CILSS. Ce projet en cours de mise en place, permettra de définir les indicateurs à développer en harmonie avec ceux mis en œuvre dans le cadre d'autres activités et dans l'esprit de la CCD.

--- ---